

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGE</u>
RAPPORT INTERIMAIRE	
AVANT-PROPOS	1
CHAPITRE 1 : SUR LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DU	11
CHAPITRE 2 : VILLAGE DE PARENT	18
CHAPITRE 3 : COMTE LAVIOLETTE	20
CHAPITRE 4 : Composition de la main d'oeuvre à Parent	27
CHAPITRE 5 : Consultation de spécialistes et de représentants de compagnies PRESENTE	36
A L'ADMINISTRATION - ARDA-QUEBEC	
CHAPITRE 6 : Consultation de la population LE 2 NOVEMBRE 1967	51
CHAPITRE 7 : Infrastructures du Village de Parent et du Domaine Inférieur	61
PAR LA FIRME D'INGENIEURS-CONSEILS DAGENAIS DUPRAS GAUTHIER GENDRON MOREAU	
CHAPITRE 8 : Conclusions et recommandations - Estimation des coûts des réaménagements physique et social de Parent	65

LES ANNEXES

- Annexe 1 : Mémoires présentés par le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.
- Annexe 2 : Mémoire présenté par le Ministère de l'Industrie et du Commerce.
- Annexe 3 : Mémoire présenté par la Commission municipale de Québec.
- Annexe 4 : Lettres de M. Roch Allaire et Jean Demers au sujet de la route.
- Annexe 5 : Listes des édifices commerciaux et publics.

970
DAGENAIS
DUPRAS
GAUTHIER
GENDRON

S. DUPRAS, GAUTHIER, GENDRON, MOREAU

RAPPORT INTERIMAIRE

SUR LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

DU

VILLAGE DE PARENT

COMTE LAVIOLETTE

PRESENTE

A L'ADMINISTRATION - ASQA-QUEBEC

LE 2 NOVEMBRE 1967

PAR LA FIRME D'INGENIEURS-CONSEILS

DAGENAIS DUPRAS GAUTHIER GENDRON MOREAU

OFF
A38A46
A31/D33

FS

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGE</u>
AVANT-PROPOS	1
CHAPITRE 1 : Buts et sommaire des conclusions de notre rapport	11
CHAPITRE 2 : Historique succinct du Village de Parent	18
CHAPITRE 3 : Composition de la population de Parent	20
CHAPITRE 4 : Composition de la main d'oeuvre à Parent	27
CHAPITRE 5 : Consultation de spécialistes et de représentants de compagnies	36
CHAPITRE 6 : Consultation de la population	51
CHAPITRE 7 : Infrastructures du Village de Parent et du Domaine Laforest	61
CHAPITRE 8 : Conclusions - Recommandations - Estimation des coûts des réaménagements physique et social de Parent	65
 <u>LES ANNEXES</u>	
Annexe 1 : Mémoires présentés par le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.	
Annexe 2 : Mémoire présenté par le Ministère de l'Industrie et du Commerce.	
Annexe 3 : Mémoire présenté par la Commission Municipale du Québec.	
Annexe 4 : Lettres de M. Roch Allaire et Jean Demers au sujet de la route.	
Annexe 5 : Listes des édifices commerciaux et publics.	

AVANT-PROPOS

C'est le 22 décembre 1960 qu'ont officiellement débuté les démarches auprès du Gouvernement Provincial en vue de la construction d'une route carrossable qui permettrait aux citoyens du Village de Parent, comté Laviolette, des communications normales avec les autres centres de la Province.

Dans le mémoire qu'elle adressait à cette date au Premier Ministre de la Province de Québec, la Chambre de Commerce de Parent demandait une aide gouvernementale pour la construction d'une route d'une longueur approximative de 20 milles au coût estimé de \$200,000. qui relierait Parent à Mont-Laurier via une route forestière de la Cie McLaren. Afin de justifier sa demande, la Chambre de Commerce utilisait les arguments suivants:

- A) "Parent est devenu un centre stratégique depuis l'installation d'une puissante base de radar de la ligne de défense "Pine Tree" et sera doublement stratégique comme poste de guidage pour la base de fusées Bomarc installée à la Macaza".
- B) "Parent est un important centre d'opérations forestières et demeure encore la région la plus riche en lacs et gibiers de toutes sortes".
- C) "Vus les plans mis de l'avant pour un développement touristique intense de notre province dans un avenir rappro-

ché, le moment serait opportun pour le Gouvernement et le bien général de la Province de nous accorder un débouché entre Parent et Ferme-Neuve".

Le 23 avril 1965, la Chambre de Commerce revenait à la charge en écrivant une lettre au Ministre Fédéral du Plan ARDA, qui fut transmise aux autorités provinciales; elle expliquait que le Village de Parent traversait une crise économique grave, provoquée par la fermeture en 1964 de la base de radar et que pour résoudre ce problème d'ordre économique une solution s'imposait: construire une route reliant le Village de Parent à la Tuque via Casey. Ce nouveau tronçon aurait été d'environ 20 milles. La Chambre de Commerce précisait, alors, que les gens de Parent avaient déjà demandé, à maintes reprises, la construction d'une route carrossable qui pourrait les rapprocher de la "civilisation".

Le 16 mars 1966, les autorités municipales du village écrivaient au CPAR pour lui présenter une demande plus modeste, à savoir la construction d'une route reliant le village de Parent à Mont-Laurier. Selon le Secrétaire Trésorier, il suffisait de bâtir environ 10 milles de route et le coût était d'environ \$140,000. Cette voie devait relier une route forestière partant de Parent et appartenant à la Cie Eddy, à une autre route forestière appartenant à la Cie McLaren et aboutissant à Mont-Laurier via Ferme-Neuve (comté Labelle). Les arguments évoqués par les autorités municipales étaient les suivants:

- A) isolement du village
- B) situation économique déplorable
- C) moral des habitants très bas

Puisque cette demande laissait voir que la crise économique sévissant à Parent depuis la fermeture de la base de radar, avait forcé plusieurs familles à aller s'établir ailleurs et engendré un problème social assez sérieux, l'Administration Arda-Québec accueillit cette demande et la transmit au Comité du CPAR s'occupant particulièrement de la question des routes et voies d'accès. Ce Comité recommanda qu'une étude socio-économique soit entreprise afin d'évaluer la situation véritable du Village de Parent et afin de choisir les remèdes les plus aptes à solutionner l'ensemble de ses problèmes. Les gens de Parent se montrèrent évidemment favorables à cette suggestion qui fut agréée par l'Administration Arda-Québec. M. Roland Beaulieu de la Division des Etudes Régionales du Bureau de la Statistique du Québec fut chargé de cette enquête et Rapport fut soumis en janvier 1967 à l'Administration Arda-Québec. Présentant la "Situation économique de la Municipalité de Parent", ce Rapport peut être résumé comme suit:

CHAPITRE 1

L'auteur décrit l'isolement du Village de Parent:

- A) Il est impossible de s'y rendre par automobile sauf pendant une très courte période de l'année par une route moins que carrossable (via Clova).
- B) La ville la plus proche est "La Tuque" (130 milles par rail)
- C) Il n'y a aucun centre organisé à moins de 100 milles
- D) Manquent à Parent les services suivants:
hôpital, pharmacie, banque, corps policier, médecin, etc.
- E) L'enseignement secondaire ne s'y trouve pas
- F) Les denrées alimentaires viennent de la Tuque

CHAPITRE 2

Caractères physiques de Parent:

A) L'hydrographie - nombreux lacs et rivières

B) La topographie - plateau

C) Le climat - 82 jours sans gel par année

100 F plus froid qu'à Montréal

D) Les sols : incultes

E) La faune : abondante

CHAPITRE 3

Population de Parent.

De 100 âmes qu'elle était en 1911, elle a atteint un maximum de 1530 âmes en 1955, et le recensement Fédéral de 1961 démontrait une population de 1298 âmes. En 1966, cette population n'était plus que de 625 âmes. Cette baisse de population de 1955 à 1967 a été causée par la fermeture 10 de l'atelier de réparation du CN en 1956 et 20 de la base de radar en 1964.

(L'auteur examine les caractéristiques principales de la population de Parent en 1961. Ces renseignements sont utiles, mais ils ne renseignent pas sur la situation actuelle.)

CHAPITRE 4

Finances publiques.

L'auteur fait état des finances des Corporations Municipale et Scolaire. Les 2 corporations, après avoir traversé des difficultés, ont réussi à rétablir leur situation financière. La construction d'un pouvoir hydro-électrique au coût approximatif de \$900,000. avait mis la Corporation Municipale en mauvaise posture. La municipalité fut mise en tutelle en 1961 et l'est toujours même si ses finances sont plus saines depuis la vente du barrage à l'Hydro Québec.

CHAPITRE 5

La situation économique du Village de Parent et de sa région est décrite à ce chapitre.

- A) L'industrie minière compte pour très peu dans l'économie régionale. On trouve quelques dépôts de mica dont l'exploitation est peu profitable dans la conjoncture actuelle.
- B) La forêt constitue la principale ressource du Village de Parent. Parmi les exploitants de concessions forestières, celui qui contribue le plus à l'économie de Parent est la Cie E.B. Eddy qui fait l'abattage à environ 40 milles au Nord du village et qui souhaiterait que Parent devienne un village forestier bien organisé. Quant aux autres concessionnaires de la région (Canadian International Paper, Consolidated Paper et McLaren), leur apport à l'économie de Parent est négligeable. Le rapport fait mention d'une "unité d'aménagement", créée par le Ministère des Terres et Forêts, ayant une superficie de 240 milles carrés et située au nord du Village de Parent.
- Il n'y a dans la région qu'une seule usine de transformation du bois: la Scierie Gérard Crête & Fils. Aucun résidant de Parent n'y travaille.
- C) Le Canadien National a joué un grand rôle dans l'économie de Parent. L'auteur rappelle:
- a) que le rail a donné naissance à Parent
 - b) que Parent était un centre ferroviaire important au temps des locomotives à vapeur. On y maintenait un atelier de réparation et d'entretien.

- c) que Parent était et est encore un poste de relai pour le personnel itinérant
 - d) que Parent a perdu beaucoup d'importance depuis l'apparition des locomotives diésel.
 - e) que la mécanisation des opérations forestières a réduit le trafic ferroviaire malgré la mise en production récente de la mine Matagami et le développement industriel de la région du lac Quévillon .
 - f) que pendant la période la plus active, le CN comptait à Parent une cinquantaine d'ouvriers qualifiés.
- D) La situation financière des commerces et des services s'est grandement détériorée depuis 1961.
- En effet,
- a) en 1961, les recettes annuelles des 25 établissements commerciaux s'élevaient à \$2,000,000.
 - b) en 1965, on comptait 19 établissements et un chiffre d'affaire de \$1,300,000.
- E) Du point de vue touristique les attraits de Parent sont comparables à ceux des régions de Mont-Laurier et de La-Tuque.
- Les lacs, rivières, montagnes et forêts sont des éléments que le touriste recherche.
 - Le gibier y est abondant.
 - Les nouveaux propriétaires de la base de radar tentent de la convertir en centre de villégiature.
 - Parent est défavorisé par son éloignement et évidemment par l'absence de route carrossable.

CONCLUSION

Voici textuellement les conclusions du rapport:

"L'exposé sommaire que nous venons de faire de la situation économique du village de Parent nous permet de dégager un certain nombre de caractéristiques dont nous voulons signaler les plus importantes.

1 - La situation géographique et l'isolement de Parent constituent à eux seuls un problème humain.

2 - Le développement économique de cette localité est limité en raison de la rareté de ses ressources (exception faite des forêts et du potentiel touristique), de la structure de son économie et de sa situation géographique.

3 - La fonction commerciale du village a diminué progressivement, étant donné la disparition de la population flottante, la désintégration du terminus ferroviaire, la fermeture de la station de radar et le pouvoir d'achat peu considérable de la population.

4 - Le marché du travail, à Parent, ne comprend à proprement parler, que deux employeurs, le C.N.R. et la compagnie forestière E.B. Eddy. Il s'agirait que l'un d'eux disparaisse pour causer une situation sérieuse de chômage. Rappelons que les gens de Parent se montrent peu intéressés au travail en forêt.

5 - La situation des finances publiques s'est améliorée grandement depuis que la corporation municipale a cessé d'exploiter elle-même la centrale hydro-électrique.

6 - L'équipement communautaire, (en particulier les établissements commerciaux et les résidences) est en mauvais état, faute d'entretien et de réparations.

7 - Le dépeuplement continu de Parent ne peut qu'amener l'extinction du village dans un avenir prévisible.

La construction d'une route faciliterait l'accès à Parent, tout en permettant vraisemblablement une meilleure protection des forêts, une intégration plus complète des opérations forestières, la création d'emplois en forêt et ainsi que l'expansion du tourisme. Il faut dire, cependant, que la route proposée serait plus ou moins pratique étant donné qu'elle emprunterait pour une bonne part, tout un réseau de chemins forestiers de mauvaise qualité et difficilement carrossables.

Tout compte fait, nous croyons que la construction d'une route donnant accès à Parent ne produirait pas les effets d'entraînement susceptibles de relever l'économie du village."

Le rapport de M. Roland Beaulieu fut remis aux autorités de l'Administration Arda-Québec en janvier 1967. Il fut examiné attentivement et lors d'une réunion (mars 1967) groupant des représentants du Ministère des Terres et Forêts, du Ministère de la Voirie, du Conseil d'Orientation Economique de Québec, de l'Administration Arda-Québec, des autorités municipales de Parent, les propriétaires de la Base de radar, M. André Leduc député du Comté Laviolette, et M. Roland Beaulieu, il fut résolu qu'un chargé de projet serait nommé pour arriver aux conclusions définitives quant aux gestes à poser. En mai 1967, l'Administration Arda-Québec retenait les services de la firme Dagenais Dupras Gauthier Gendron Moreau qui fut chargé:

- A) de compléter deux aspects du rapport de M. Beaulieu à savoir:
- a) la situation démographique en 1967
 - b) l'infrastructure du village en 1967
- B) de faire des recommandations quant aux mesures à prendre et de tracer un programme d'action.

Nous avons donc entrepris, vers le 15 mai dernier, le travail qui nous avait été confié.

Nous avons présenté un Rapport Préliminaire le 20 juin 1967 qui proposait les remèdes suivants:

- A- Construire la route selon le tracé suggéré donnant donc accès à Montréal (via Mont-Laurier)
- B- Faire, avec la ou les compagnies intéressées, un village forestier de Parent où les travailleurs de la forêt auraient intérêt à établir leur famille.
- C- Sous la direction du Ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, faire de la Base de radar, un centre public de chasse et pêche, bénéficiant d'un réseau de lacs placés sous le contrôle du Ministère.
- D- Nettoyer Parent de ses maisons vétustes.
- E- Eventuellement, dans plusieurs années sans doute, joindre Parent à Casey et Clova.

Ce rapport préliminaire volontairement provocateur, fut soumis à l'évaluation de M. André Leduc député du comté Laviolette et de représentants du Ministère de la Voirie, du Ministère des Terres et Forêts, du Ministère du Tourisme Chasse et Pêche, du Conseil d'Orientation

Economique du Québec, du Ministère de l'Industrie et du Commerce, du Ministère des Affaires Municipales et de l'Administration Arda-Québec, lors d'une réunion tenue le 20 juin 1967.

On peut résumer ainsi la réaction des participants.

- A- Ministère du Tourisme Chasse et Pêche : Parent est éloigné et les avantages touristiques qu'il offre ne sont pas tels qu'il puisse devenir plus attrayant que d'autres endroits plus rapprochés des centres de population de la province.
- B- Ministère de la Voirie : La construction d'une route selon les barèmes du Ministère de la Voirie coûterait \$2,000,000. et son entretien \$200,000. par année, ce qui n'est pas justifiable économiquement.
- C- Ministère des Affaires Municipales : La construction d'une route s'impose, socialement parlant. Les finances municipales sont bonnes et la tutelle pourrait être relevée, mais Parent n'est pas en mesure de prendre à sa charge les système d'égoût et d'aqueduc de la Base de radar.
- D- Ministère des Terres et Forêts : La situation de Parent est appelée à se détériorer encore davantage. On est sceptique sur l'avenir des "villages forestiers".

CHAPITRE IBUTS ET SOMMAIRE DES CONCLUSIONS DE NOTRE RAPPORTBUTS DE NOTRE RAPPORT

Le rapport que nous soumettons à l'administration Arda-Québec et par son entremise au CPAR est un complément à l'étude préparée par la Division des Etudes Régionales du Ministère de l'Industrie et du Commerce, sur la "Situation économique de la Municipalité de Parent". Ce complément a pour but :

- A) de rajeunir les données statistiques qu'on y trouve quant à la population, la main d'oeuvre et la situation économique.
- B) de décrire l'infrastructure de la municipalité.
- C) après avoir étudié l'ensemble des problèmes, de tirer des conclusions et faire des recommandations concrètes, tout en préparant un programme d'action précis et détaillé.

SOMMAIRE DES CONCLUSIONS DE NOTRE RAPPORT

A la suite d'entrevues qu'ont bien voulu nous accorder des experts de différents ministères du Gouvernement Provincial et de l'Arda Fédéral, de rencontres avec des habitants de Parent appartenant à tous les milieux de la société, de rencontres avec des représentants de la Cie Eddy, du CN et d'un Syndicat d'employés du CN, et d'une étude rationnelle des opinions émises au cours de l'évolution de notre étude, nous en sommes arrivés aux conclusions suivantes qui ont été en-

dossées par les officiers de l'Administration Arda-Québec.

- A) Parent a une vocation forestière évidente.
- B) Forcément, à cause de son éloignement de centres démographiques importants, Parent offre un attrait touristique limité.
- C) Du point de vue ferroviaire, la disparition de Parent ne susciterait pas de problèmes insolubles.
- D) Si Parent n'existait pas, on ne le créerait pas, mais puisqu'une population, au moins de travailleurs de la Forêt, continuera à y vivre pour quelques années encore, c'est un devoir humanitaire de doter cette population d'une voie d'accès carrossable.

Nous recommandons :

- A) que cette route soit de type forestier puisqu'elle est destinée à donner accès à un centre forestier.
- B) que sa construction soit entreprise par le Gouvernement, sous contrôle du Ministère des Terres et Forêts.
- C) que son entretien soit assuré par les compagnies forestières exploitant dans la région. Pour atteindre ce but, nous prétendons que le Ministère des Terres et Forêts est le Ministère désigné pour exécuter les démarches.
- D) que tous les efforts soient faits pour permettre à la population qui pourrait s'établir ailleurs, de le faire.
(Ce groupe devrait comprendre les employés itinérants du Canadien National)

E) que la démolition des quelque 80 maisons abandonnées qui menacent ruine soit entreprise.

COÛT DU PROJET

L'ensemble du programme pourrait être entrepris en vertu de la 6ième Partie de la Loi Arda, mais de toute façon une partie importante des frais pourrait être réclamée du Gouvernement fédéral. La voie d'accès vers Mont-Laurier pourrait être complétée en vertu de la 5ième Partie de Loi Arda - Article 28 - Paragraphe 6. Le coût de ce projet est bien établi:

Construction d'un tronçon de 9 milles	\$ 90,000.00
Amélioration de la route McLaren	\$ 90,000.00
	* \$180,000.00

Le reste des dépenses est estimé comme suit:

Compensation monétaire pour les familles quittant Parent:

- \$1,500.00 pour les propriétaires	
plus \$ 700.00 par famille pour frais de déménagement	
plus \$ 200.00 pour le conjoint	
plus \$ 100.00 par enfant à charge	** \$111,400.00
(Loi Arda - 3ième Partie)	

Démolition des bâtiments abandonnés

90 maisons à \$350.00	*** \$ 31,500.00
\$142,900.00

A ces montants on devrait ajouter :

Honoraires d'un consultant pour coordonner le travail selon le temps requis pendant une période de 2 ans.....	\$ 55,000.00
Divers et imprévus 15%	<u>\$ 56,700.00</u>
	\$111,700.00

*Voir rapports de M. Robert L. Dumont, Ing. (5 sept. 67) et lettre du 8 sept. 67 de M. Roch Allaire, Ing. F. du Ministère des Terres et Forêts. (Annexe No. 4)

**Ce travail sera exécuté en collaboration avec une équipe du Ministère du Travail, Direction du Service de Reclassement.

***Ce travail pourra être exécuté en collaboration avec la Société d'Habitation du Québec.

Programmation détaillée

1- Formation d'un Comité d'exécution du programme groupant un représentant attribué de chacun des Ministères et Organismes provinciaux suivants:

Ministère des Affaires Municipales

Ministère du Travail

Ministère de la Famille et du Bien-Être

Ministère des Terres et Forêts

Société d'habitation du Québec

Administration Arda-Québec

Le Comité serait sous la présidence du représentant de l'Administration Arda-Québec.

Le consultant chargé de la coordination de l'exécution du programme agirait comme secrétaire du Comité et serait responsable de la convocation des assemblées, de la préparation de l'Ordre du jour et de la rédaction des minutes.

Le Comité serait convoqué une fois par mois ou plus fréquemment si le besoin s'en faisait sentir.

2- Marche du projet. Information - Bien que tous les intéressés soient au courant des grandes lignes de ce projet, il faudrait les informer officiellement des détails du programme arrêté par le CPAR. Un Comité aussi

représentatif que possible sera formé parmi les résidents de Parent afin qu'il serve d'interlocuteur auprès de l'ensemble de la population de Parent.

Route - Le personnel du Ministère des Terres et Forêts (Direction du Bureau des Chemins en Forêt) dirige la construction du tronçon de route reliant la route E.B. Eddy à la route McLaren selon le tracé établi et fait les transformations essentielles à la route McLaren.

68

Le Ministère des Terres et Forêts obtient que les Compagnies E.B. Eddy et McLaren assurent l'entretien de cette route et permettent le passage de toute personne désirant l'utiliser.

Reclassement de la population -

- Une enquête est menée auprès de chacune des familles de Parent, afin d'établir si, en leur en donnant les moyens matériels, elles seraient disposées à s'établir ailleurs.

Cette enquête serait placée sous la responsabilité des Ministères de la Famille et du Bien-Etre, et du Travail.

Année 68 - Le groupe des employés itinérants du CN devra être considéré comme un tout à ce point de vue. En effet, il faudra obtenir l'assentiment de la majorité de ces employés avant de pouvoir déplacer une seule de ces familles. Il faudra de plus
et
Printemps obtenir le consentement des trois syndicats représentant ces employés et celui de la compagnie. Le consultant pourrait

69

être chargé de la conduite de ces démarches.

- Lorsque la liste aura été dressée des familles à déplacer, le Ministère du Travail, dans le cas des familles dont le chef a un emploi, et le Ministère de la Famille et du Bien-Etre, dans le cas des assistés sociaux, seront chargés de voir au déménagement des foyers et devront régler tous les problèmes qu'un tel déplacement peut représenter.

Réaménagement de Parent -

- Il faut comprendre qu'il ne s'agit pas de renover Parent complètement. Il s'agit de faire l'essentiel pour que Parent devienne un peu plus habitable. A cette fin, on devra démolir les vieilles maisons abandonnées, niveler ces nouveaux terrains vagues, organiser un minimum de loisirs surtout pour les enfants.
 - La plupart des maisons abandonnées pourront être obtenues à un prix nominal. Elles n'ont aucune valeur marchande ne rapportant rien et les propriétaires actuels sont responsables du paiement des taxes.
 - La Société d'Habitation du Québec pourra sans doute contribuer avec le consultant à la réalisation de ce programme pour lequel un budget minimum est prévu.
- On pourra aussi faire appel à la collaboration de la (ou des) compagnie forestière intéressée à faire de Parent un village forestier agréable.

Eté 69

CHAPITRE II

- Nous croyons que Parent devrait refuser pour le moment de prendre à sa charge les systèmes communautaires (égout, aqueduc, piscine, gymnase, etc) de l'ancienne base de radar. Parent n'a ni les moyens, ni l'organisation pour administrer ce domaine.

CHAPITRE IIHISTORIQUE SUCCINCT DU VILLAGE DE PARENT

Au tout début du siècle, le chemin de fer du CN était en voie de réalisation. Aux environs de 1910, le CN installa à Parent une gare et un atelier de réparation. La population était alors de 100 personnes.

Erigé en Paroisse en 1914, le Village de Parent fut alors reconnu comme corporation scolaire. Il comptait 500 âmes au moment où en 1921 la compagnie E.B. Eddy commençait ses opérations forestières dans la région.

En 1923, le feu ravagea la forêt autour de Parent.

Quatre ans après la construction de l'Ecole St-Thomas, soit en 1931, la population s'était élevée à 700 personnes et elle passa à 900 en 1941.

Il y a 20 ans, en 1947, le village de Parent était érigé en municipalité et 4 ans plus tard on y construisit le Couvent Notre-Dame; la population ayant alors atteint 1255 habitants.

En 1953, l'installation d'une base de radar faisait monter la population à 1500. Deux ans après, l'atelier de réparation du CN fut incendié. Cet atelier ne fut pas reconstruit s'avérant inutile par suite du remplacement de la locomotive à vapeur par la locomotive diesel qui pouvait parcourir la distance LaTuque-Senneterre sans entretien important. C'est à partir de ce moment que Parent perdit de son importance. La population baissa de 1443 à 1298, entre 1956 et 1961.

Ayant érigé un pouvoir hydro-électrique en 1955 et étant par la suite incapable de rencontrer ses nouvelles obligations financières,

la municipalité de Parent fut mise en tutelle en 1961.

Les résidents de Parent connurent leurs pires heures de malheur lorsque la base de radar fut fermée en 1964. La population baissa alors à 900. L'École St-Thomas fut alors fermée. Un an après, la municipalité stabilisa ses finances en vendant à l'Hydro-Québec ses installations électriques.

Depuis 1964, la vie économique et sociale s'est détériorée à un point tel que Parent a vu sa population baisser à 550 personnes (mai 1967).

La diminution de la population au cours de la période 1964-1967 a surtout été causée par la fermeture de la base de radar après onze (11) années d'opération. On remarque en effet que depuis la fermeture de la base, la baisse a été pour 1964-1965 de 15.7%, pour 1965-1966 de 16.7% et pour 1966-1967 de 12.2%.

Il faut également remarquer que n'eût été l'arrivée à Parent en 1965 et 1966 de 13 nouvelles familles, la population actuelle serait encore plus faible. Si l'on soustrait ces familles nouvellement arrivées, la baisse brute de population de 1964 à 1967 a été de 406 personnes, ce qui équivaut à une diminution de 55% en trois (3) ans.

COMPOSITION DE LA POPULATION

Toutes les statistiques qui suivent au sujet de la structure démographique du village de Parent ont été extraites des dossiers du curé de la Paroisse et datent de mai 1967.

A) Population totale

Le nombre de personnes domiciliées à Parent totalise, au

CHAPITRE IIICOMPOSITION DE LA POPULATION

Au chapitre précédent, on trouvera l'évolution de la population de Parent au cours de sa courte histoire. Depuis 1964, la population de Parent a continué à baisser. De 900 qu'elle était en 1964, elle est passée à 625 en 1966 et finalement à 549 en mai 1967, si l'on s'en rapporte aux statistiques démographiques du Curé de village. Cette diminution de la population au cours de la période 1964-1967 a surtout été causée par la fermeture de la base de radar après onze (11) années d'opération. On remarque en effet que depuis la fermeture de la base, la baisse a été pour 1964-1965 de 16.7%, pour 1965-1966 de 16.7% et pour 1966-1967 de 12.2%.

Il faut également remarquer que n'eût été l'arrivée à Parent en 1965 et 1966 de 13 nouvelles familles, la population actuelle serait encore plus faible. Si l'on soustrait ces familles nouvellement arrivées, la baisse brute de population de 1964 à 1967 a été de 406 personnes, ce qui équivaut à une diminution de 45% en trois (3) ans.

COMPOSITION DE LA POPULATION

Toutes les statistiques qui suivent au sujet de la structure démographique du village de Parent ont été extraites des dossiers du curé de la Paroisse et datent de mai 1967.

A) Population totale

Le nombre de personnes domiciliées à Parent totalise, au

15 mai 1967, 549 personnes. De ce nombre, on compte 273 hommes et 276 femmes et on peut en faire la répartition suivante:

	Mâle	Femme	total
a) chefs de foyer vivant avec son conjoint	105	-	105
b) " " " ne vivant pas avec son conjoint	16	10	26
c) femmes des chefs de foyer vivant avec leur époux	-	105	105
d) enfants vivant avec leurs parents (y compris les enfants fréquentant l'école à l'extérieur)	143	155	298
e) autres personnes vivant dans les foyers (beaux-parents, pensionnaires, enfants adoptifs, frères, soeurs, etc.)	8	4	12
f) religieux	1	2	3
TOTAL	273	276	549

B) Les Chefs de foyer

L'on compte à Parent 131 foyers, pouvant être répartis comme suit:

	Mâle	Femme	total
a) dont le chef vit avec son conjoint	105	-	105
b) est célibataire	9	1	10
c) est veuf (ve)	5	8	13
d) est séparé (e)	2	1	3
TOTAL	121	10	131

Selon leur âge, les 131 chefs de foyer se répartissent de la façon suivante:

a) par unité d'âge

TOTAL

âge =	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	
nombre =	1	0	0	2	1	3	2	3	2	1	2	0	2	2	3	2	4	0	30
âge =	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	
nombre =	4	1	4	4	6	4	4	1	3	0	3	1	3	7	1	4	1	1	52
âge =	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	
nombre =	4	4	3	0	6	0	1	2	2	0	1	5	1	3	0	6	1	0	39
âge =	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	
nombre =	1	2	3	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	10
																		TOTAL	131

c) par tranches de 10 ans

Âges	Nombre	%
20-29 ans	15	11,4
30-39 "	20	15,3
40-49 "	30	22,9
50-59 "	28	21,4
60-69 "	21	16,0
70-79 "	16	12,2
80-89 "	1	0,8
	131	100,0

b) par tranches de 5 ans

Agés	Nombre	%
20-24 ans	4	3.0
25-29 "	11	8.4
30-34 "	9	6.9
35-39 "	11	8.4
40-44 "	22	16.8
45-49 "	8	6.1
50-54 "	16	12.2
55-59 "	12	9.2
60-64 "	11	8.4
65-69 "	10	7.6
70-74 "	8	6.1
75-79 "	8	6.1
80-84 "	0	0
85-89 "	1	0.8
	131	100.0

c) par tranches de 10 ans

Agés	Nombre	%
20-29 ans	15	11.4
30-39 "	20	15.3
40-49 "	30	22.9
50-59 "	28	21.4
60-69 "	21	16.0
70-79 "	16	12.2
80-89 "	1	0.8
	131	100.0

Le nombre de chefs de foyer

a) ayant moins de 50 ans est de 65 (soit 49.6%)

b) " " " " ou plus est de 66 (soit 50.4%)

et leur âge médian est de 50 ans.

Parmi les 131 chefs de foyer, 47 n'ont pas d'enfants vivant avec eux. Des 84 chefs de foyer ayant des enfants vivant avec eux (étudiants ou autres) vingt (20) n'ont pas d'enfant d'âge scolaire et soixante-quatre (64) ont des enfants fréquentant l'école. Parmi les vingt (20) premiers, douze (12) ont des enfants trop jeunes pour fréquenter l'école. Parmi les soixante-quatre (64), dix-huit (18) ont des enfants qui poursuivent des études à l'extérieur de Parent, soit à LaTuque ou ailleurs.

c) LES ENFANTS

Dans cette section, lorsque l'on parlera des enfants l'on entendra tous les enfants vivant à Parent, jeunes ou vieux, fréquentant l'école ou non, et vivant avec leurs parents.

On comptait à Parent au 15 mai 1967, 298 enfants, dont 143 garçons et 155 filles, et la population des enfants représentait 54.3% de la population totale.

Ces 298 enfants se répartissaient comme suit:

- a) ne vont pas à l'école parce que trop jeunes
"enfants de 5 ans ou moins"
- b) ne vont plus à l'école
- c) fréquentent l'école primaire à Parent
"enfants de 6 à 12 ans"
- d) fréquentent l'école à l'extérieur de Parent
"enfants de 13 ans et plus, sauf ceux n'allant plus à l'école"

	Nombre	%
a)	56	18.8
b)	33	11.1
c)	123	41.3
d)	86	28.8
TOTAL	298	100.0

Selon leur âge, on dénombre de la façon suivante les 298

enfants:

a) par unité d'âge

âge	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	total
garçons	5	1	6	6	8	6	6	12	6	9	11	9	7	12	5	8	2	4	4	1	128
filles	5	4	9	10	5	12	11	7	7	9	6	11	6	5	7	5	7	4	3	5	138
total	10	5	15	16	13	18	17	19	13	18	17	20	13	17	12	13	9	8	7	6	266

âge	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	total
garçons	4	1	1	3	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
filles	3	4	0	4	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	16
total	7	5	1	7	2	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	29

âge	41	42	43	44	45	46	47	total	GRAND TOTAL
garçons	0	0	0	0	1	0	1	2	143
filles	0	0	0	1	0	0	0	1	155
total	0	0	0	1	1	0	1	3	298

b) par tranches de 5 ans

Ages	Garçons	Filles	Total	%
0-4 ans	18	28	46	15.4
5-9 "	38	42	80	26.8
10-14 "	48	37	85	28.7
15-19 "	23	26	49	16.3
20-24 "	10	16	26	8.7
25-29 "	4	3	7	2.4
30-34 "	0	0	0	0.
35-39 "	0	2	2	0.7
40-44 "	0	1	1	0.3
45-49 "	2	0	2	0.7
	143	155	298	100 %

c) par tranches de 10 ans

Ages	Garçons	Filles	Total	%
0-9 ans	56	70	126	42.2
10-19 "	71	63	134	45.0
20-29 "	14	19	33	11.1
30-39 "	0	2	2	0.7
40-49 "	2	1	3	1.0
	143	155	298	100 %

CHAPITRE IVCOMPOSITION DE LA MAIN D'OEUVRE

Les statistiques qui suivent ont été extraites des dossiers du Curé de la paroisse.

1 - OCCUPATION DES 131 CHEFS DE FOYER

A) Ceux qui ne travaillent pas		(35)
a) parce que retraités		(26)
b) parce qu'impotents		(4)
c) parce qu'indigents sans métier		(5)
B) Ceux qui travaillent		(96)
a) d'une façon permanente		(80)
- au CN		(30)
comme bagagiste	(1)	
" cantonnier	(4)	
" cantonnier de relève	(1)	
" chauffeur	(1)	
" chef de gare	(1)	
" commis	(2)	
" gardien de locomotives	(2)	
" journalier	(2)	
" mécanicien de loco-		
motive	(5)	
" aide-mécanicien	(3)	
" serre-freins	(7)	
" télégraphiste	(1)	

- chez Eddy	(27)
comme bûcheron	(2)
" chauffeur	(3)
" commis	(3)
" cuisinier	(1)
" garde-forestier	(1)
" ingénieur-forestier	(1)
" journalier	(5)
" mécanicien	(9)
" menuisier	(1)
" mesureur	(1)
- à leur compte comme propriétaire d'un commerce ou en offrant un service	(16)
comme agent Esso	(1)
" barbier	(1)
" camionneur	(3)
" épicier	(2)
" garagiste	(1)
" hôtelier	(2)
" laitier-boulangier	
(agent)	(1)
" magasin général	(1)
" out-fitter	(4)

- comme employés publics	(3)
" Hydro-Québec (sur-	
veillant)	(1)
comme maître de poste	(1)
" institutrice	(1)
- d'autres façons	(4)
comme vendeur Chain Saw	
Pionneur	(1)
comme commis de bar à	
l'hôtel	(1)
comme camionneur pour un	
autre camionneur	(2)
b) d'une façon irrégulière	(16)
- au CN	(3)
comme cantonnier	(1)
" journalier	(2)
- chez Eddy	(13)
comme bûcheron	(2)
" camionneur	(2)
" journalier	(3)
" cuisinier	(2)
" autres	(4)

2 - OCCUPATION DES PERSONNES AUTRES QUE LES CHEFS DE FOYER ET GAGNANT

UN SALAIRE A PARENT

On en compte 24. (24)

A) De ces 24 personnes, huit (8) occupent un emploi à plein temps

- a) au CN (3)
 - comme serre-freins (2)
 - " journalier (1)
- b) Chez Eddy, gérante de bureau (1)
- c) A l'Hydro-Québec, contremaître (1)
- d) pour le Gouvernement fédéral, commis poste (1)
- e) dans l'enseignement, institutrice (1)
- f) santé publique, infirmière (1)

B) Les 16 autres personnes occupent un emploi à temps partiel

- a) chez Eddy, comme bûcheron (6)
- b) dans un hôtel, comme serveuse ou femme
de ménage (4)
- c) dans un restaurant, comme serveuse (2)
- d) dans une épicerie, comme serveuse (4)

3 - LA MAIN D'OEUVRE A PARENT

Il se dégage des paragraphes 1 et 2 que la main d'oeuvre effective à Parent se chiffre à 120 travailleurs à plein temps et/ou à temps partiel, alors qu'elle était de 368 au recensement fédéral de 1961. Le tableau suivant montre comment se répartissent ces 120 travailleurs:

Employeur	Fonction	plein temps	temps partiel	total
CN	cantonnier	4	1	5
"	bagagiste	1	0	1
"	cantonnier de relève	1	0	1
"	chauffeur	1	0	1
"	chef de gare	1	0	1
"	commis	2	0	2
"	gardien de locomotive	2	0	2
"	journalier	3	2	5
"	mécanicien de locomotive	5	0	5
"	aide-mécanicien	3	0	3
"	serre-freins	9	0	9
"	télégraphiste	1	0	1
		33	3	36

Eddy	bûcheron	2	8	10
"	chauffeur	3	0	3
"	commis	3	0	3
"	cuisinier	1	0	1
"	garde-forestier	1	0	1
"	gérante de bureau	1	0	1
"	ingénieur forestier	1	0	1
"	journalier	5	0	5
"	mécanicien	9	0	9
"	menuisier	1	0	1
"	mesureur	1	0	1

Employeur	Fonction	plein temps	temps partiel	total
Propriétaire d'un commerce ou offrant un service " " " " " " " " " " "	agent Esso	1	0	1
	barbier	1	0	1
	camionneur	3	0	3
	épicier	2	0	2
	garagiste (agence Shell	1	0	1
	hôtelier	2	0	2
	distributeur lait- pain	1	0	1
	magasin général	1	0	1
	out-fitter	4	0	4
	infirmière	1	0	1
	restaurateur -(malade)	0	2	2
	agent Labatt	0	1	1
	vendeur scies mécani- ques	1	0	1
		18	3	21

Autres

Gouvernement fédéral	commis poste	1	0	1
"	maître de poste	1	0	1
Hydro-Québec	contremaître	1	0	1
"	surveillant	1	0	1
Commission scolaire	institutrice	2	0	2
Hôtel	commis de bar	1	0	1
"	serveuse	0	4	4
Restaurant	serveuse	0	2	2
Epicerie	serveuse	0	4	4
Entrepreneur en camionnage	chauffeur	2	2	4

Employeur	Fonction	plein temps	temps partiel	total
Quelconque	journalier	0	3	3
"	cuisinier	0	2	2
"	moulin à scie (1'été)	0	1	1
		9	18	27
GRAND TOTAL		88	32	120

4 - REPARTITION PAR ACTIVITES INDUSTRIELLES

	<u>plein temps</u>	<u>temps partiel</u>	<u>total</u>
A) Forêt	29	9	38
B) Transport	38	5	43
C) Commerce de détail	4	8	12
D) Commerce de gros	2	1	3
E) Service hôtelier	3	4	7
F) Postes	2	0	2
G) Transport & distribution énergie électrique	2	0	2
H) Education	2	0	2
I) Santé	1	0	1
J) Autres	1	3	4
K) Tourisme	4	2	6
TOTAUX	88	32	120

5 - EVALUATION DES EMPLOIS OCCUPES PAR LES CHEFS DE FOYER

Pour déterminer la valeur des emplois qu'occupent les chefs de foyer à Parent, nous nous sommes basés sur des critères comme:

- A) l'enquête que nous avons menée auprès de 15 chefs de foyer
- B) les multiples rencontres que nous avons eues avec des gens qui, en plus de nous renseigner sur leur propre situation, nous ont parlé de leurs voisins, parents et amis
- C) la permanence de leur emploi
- D) l'état de leur santé
- E) leur situation sociale

Les critères ci-haut mentionnés nous ont permis de classifier les 131 chefs de foyer en 4 groupes:

- A) le premier groupe est celui des rentiers ou retraités qui sont au nombre de 26.
- B) le deuxième comprend les chefs de foyer qui gagnent bien ou assez bien leur vie. Il y en a 80 et ce nombre se répartit comme suit:

a) employés du CN	30
b) employés de la Cie Eddy	27
c) à leur compte comme propriétaire d'un commerce ou opérant un service	16
d) employés publics	3
e) autres	<u>4</u>
	80

- C) Les chefs de foyer qui gagnent mal leur vie sont au nombre de 16. Ils constituent le troisième groupe. Les 16 personnes dont il s'agit se répartissent comme suit:

a) malades	2
b) employés à temps partiel	11
c) sans employeur régulier	<u>3</u>
	16

D) Les chefs de foyer ne gagnant pas leur vie composent le 4^{ième} groupe. Au nombre de 9, ils sont sans emploi,

a) et aidés par le Bien-Etre Social 4

b) et ne recevant aucune assistance du Bien-Etre Social 5

9

Les buts que nous avons poursuivis dans ce rapport sont de nature socio-économique et physique de village de Parant, sans se limiter à faire uniquement un bilan basé sur les opinions des résidents de Parant. C'est pourquoi nous avons rencontré à quelques reprises des représentants du C.C. et de la Compagnie S.B. S.B., ces deux organismes jouant un rôle des plus importants sur la vie économique-sociale du village. Nous avons également rencontré un directeur d'un des syndicats représentant un groupe des employés du C.C. à Parant et consulté des hauts fonctionnaires de divers ministères gouvernementaux, pour connaître et leur opinion sur la situation du village de Parant, et les politiques générales du Gouvernement.

MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

A cause des nombreux lacs poissonneux, des rivières, de la forêt qui attirent les chasseurs de gibier de toutes sortes, des beautés de la nature en général, et des nombreux Clubs privés que l'on trouve, et aussi à cause de l'amélioration des routes construites tout près d'un lac et que "Laforest & Frère" identifié comme Centre touristique, nous avons tenu à exposer aux représentants du Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, ce que peut représenter la région de Parant pour le tourisme, et connaître leur point de vue à ce sujet.

CHAPITRE VCONSULTATION DE SPECIALISTES ET DE REPRESENTANTS DE
COMPAGNIES.

L'étude que nous avons poursuivie au sujet de la situation socio-économique et physique du village de Parent, nous ne pouvions la faire uniquement en nous basant sur les opinions des résidents de Parent. C'est pourquoi nous avons rencontré à quelques reprises des représentants du CN et de la Compagnie E.B. Eddy, ces deux dernières jouant un rôle des plus important sur la vie économique-sociale du village. Nous avons également rencontré un directeur d'un des syndicats représentant un groupe des employés du CN à Parent et consulté des hauts fonctionnaires de divers ministères gouvernementaux, pour connaître et leur opinion sur la situation du village de Parent, et les politiques générales du Gouvernement.

MINISTERE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PECHE

A cause des nombreux lacs poissonneux, des rivières, de la forêt qui offrent aux chasseurs du gibier de toutes sortes, des beautés de la nature en général, et des nombreux Clubs privés que l'on trouve, et aussi à cause de l'ancienne base de radar construite tout près d'un lac et que "LaForest & Frère" identifie comme Centre Touristique, nous avons tenu à exposer aux représentants du Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, ce que peut représenter la région de Parent pour le tourisme, et connaître leur point de vue à ce sujet.

Nous reproduisons en annexe (1) les deux mémoires contenant leurs commentaires.

Dans le premier mémoire, on conclut : "Bien que B.S.Q. prétend que Parent possède de nombreux lacs, des rivières, des montagnes et la forêt, soit tous les éléments que le touriste recherche, il existe une marge. Les éléments naturels constituent la matière première mais nous sommes encore loin du produit fini. Le touriste recherche la nature puisqu'il y trouve une détente mais à ceci se rattachent les services, l'accueil, un minimum de confort, de distraction, etc... qu'il faut bâtir autour des éléments naturels".

De plus, on explique que pour qu'une région touristique soit rentable, elle doit posséder trois qualités de base

A) une valeur en richesses naturelles. Le texte mentionne:

"Dans l'ensemble Parent ne possède rien de particulier sauf que la chasse et la pêche constituent les uniques attraits de ce village isolé"

B) l'équipement d'accueil. Les auteurs du mémoire écrivent:

"Bien entendu, "LaForest & Frère" offre des services de villégiature mais pourra-t-il offrir la restauration et les distractions convenables qu'on trouve ailleurs"

C) la clientèle.

"Ce serait une erreur de miser sur le tourisme comme facteur de valorisation locale où on doit tout créer à partir de rien. Les visiteurs ne peuvent trouver une motivation assez forte pour se déplacer vers Parent".

Le second rapport du Ministère du Tourisme, Chasse et Pêche fut écrit à la suite de l'Assemblée du 20 juin 1967 réunissant des représentants du Ministère de l'Industrie et du Commerce, du Ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, du Ministère de la Voirie, du Ministère des Affaires Municipales, du Ministère des Terres et Forêts et du Conseil d'Orientation Economique, et les consultants. (Nous parlerons plus loin de cette réunion). L'auteur de ce second texte endosse le premier rapport de son Ministère en plus d'émettre des opinions et suggestions personnelles, notamment :

- A) "De façon générale, je ne pense pas que le développement touristique se fasse dans cette région dans les vingt prochaines années".
- B) "Je crois que le Ministère ne sera pas prêt à entreprendre des actions unilatérales vers la région, même si une route était construite".
- C) "La période très courte qui peut être consacrée au tourisme d'été ainsi que l'éloignement des grands centres démographiques sont les facteurs principaux de la position du Ministère".
- D) "Il reste que la chasse et la pêche demeureront toujours et pourront fournir un petit apport économique mais je doute fort que l'on puisse accentuer cet aspect".

MINISTERE DES TERRES ET FORETS

Dans le but de connaître l'importance de la forêt autour de Parent et les politiques ou relations du Ministère des Terres et Fo-

rêts vis-à-vis les compagnies forestières exploitant la coupe du bois sur des concessions de la Couronne, et aussi d'une façon plus générale, dans le but de discuter des perspectives d'avenir de la Municipalité de Parent, nous avons rencontré à quelques reprises un représentant de ce Ministère. Nous résumons ses commentaires aux paragraphes suivants.

- A) "Il est assez difficile de penser à la possibilité d'ériger une école forestière à Parent à cause du peu d'activités et d'attrait que ce village offre, et à cause de son éloignement".
- B) "Puisqu'il est possible que le Gouvernement fasse éventuellement un réaménagement des concessions forestières et ce sur une base provinciale, il faut maintenir le statu quo dans la région de Parent parce que ce réaménagement entraînerait automatiquement la construction de la voie d'accès demandée".

Consulté une seconde fois et ce, à la suite de l'assemblée dont on a fait mention précédemment, ce même représentant du Ministère des Terres et Forêts s'est rallié à l'idée de construire une route à caractère forestier et il a précisé que si une telle route devait être construite, elle le serait dans les opérations normales de son Ministère, et qu'il ne juge pas opportun que des démarches préalables soient faites auprès des compagnies forestières exploitant dans la région de Parent.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

C'est le Ministère de l'Industrie et du Commerce qui le premier fut appelé à faire état de la situation économique de la Municipalité de Parent. C'est d'ailleurs à la suite du rapport que M. Roland Beaulieu du B.S.Q. présentait à l'ARDA-Québec en janvier 1967, que le présent travail a été entrepris.

A la suite de l'assemblée du 20 juin 1967, M. Roland Beaulieu préparait un document qui analysait les commentaires faits par les membres de l'assemblée.

Si on lit ce document, qu'on peut trouver en Annexe 2, l'on voit que l'auteur tire la conclusion suivante :

"Devant les coûts exorbitants avancés par les membres du Ministère de la Voirie, il n'y a pas lieu de recommander que le Gouvernement assume le coût de construction du tronçon de route!" L'on constate cependant que M. Beaulieu avait songé à l'idée de construire une route dont l'entretien serait confié aux compagnies forestières.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

Un représentant du Ministère des Affaires Municipales préparait un mémoire qu'on peut lire en Annexe 3. L'auteur du document conclut qu'on devrait construire un chemin d'accès dont l'entretien serait assuré par les compagnies forestières.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DU BIEN-ÊTRE

Dans une lettre qu'il écrivait au chargé du Projet - Parent pour l'ARDA-Québec, le 29 juin 1967, le chef du Bureau Régional d'Amos, du Ministère de la Famille et du Bien-Être mentionnait les montants qui sont versés en assistance dans la région de Parent :

"Une somme globale de \$1,390.00 est versée mensuellement à des personnes indigentes soit en raison de maladie ou par manque de travail. Sur le chiffre de dix-neuf (19) bénéficiaires, huit (8) représentent des familles et les onze (11) autres sont des célibataires".

Un peu plus tôt, ce fonctionnaire faisait état d'une étude sur la situation du Village de Parent. Il s'agit d'une étude très générale qui établit un parallèle avec celle du Ministère de l'Industrie et du Commerce.

MINISTÈRE DE LA VOIRIE

A la suite de l'assemblée du 20 juin, les fonctionnaires du Ministère de la Voirie ont émis l'opinion que leur Ministère ne serait pas disposé à compléter la route entre Parent et Mont-Laurier puisqu'alors le coût de construction et d'entretien serait exorbitant compte tenu des circonstances.

ASSEMBLEE CONJOINTE DU 20 JUIN 1967

Le 20 juin 1967, nous présentions un rapport d'étape lors d'une assemblée conjointe à laquelle participaient :

- 1 - le député provincial du comté Laviolette
- 2 - le directeur du district no. 1, Ministère de la Voirie
- 3 - " " " Service des Tracés, projets et plans parcellaires, Ministère de la Voirie
- 4 - le directeur général, Service de la direction générale des Bois et Forêts, Ministère des Terres et Forêts
- 5 - un conseiller technique, Ministère Tourisme, Chasse et Pêche
- 6 - un conseiller technique, Conseil d'Orientation Economique
- 7 - un délégué de la Commission Municipale, Ministère des Affaires Municipales
- 8 - le chef de la Division des Etudes régionales, Ministère de l'Industrie et du Commerce
- 9 - le responsable du projet Parent à l'ARDA
- 10 - le consultant

Ce rapport d'étape faisait état de nos constatations au 20 juin 1967 et dans le but d'amener la discussion ou de susciter des réactions de la part des participants, nous avons tiré des conclusions et avons même fait des suggestions très précises qui se liaient ainsi :

- A) construire la route selon le tracé suggéré, donnant donc accès vers Montréal via Mont-Laurier
- B) faire, en collaboration avec la ou les compagnies intéressées, un village forestier de Parent où les travailleurs de la forêt seraient intéressés à établir leur famille
- C) sous la direction du Ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, faire de la base de radar, un centre public de chasse et de pêche bénéficiant d'un réseau de lacs placés sous le contrôle du Ministère
- D) nettoyer Parent de ses maisons vétustes qui pourraient facilement être déclarées des dangers publics
- E) éventuellement, dans plusieurs années sans doute, joindre Parent à Casey d'une part et Clova d'autre part

Le député provincial du comté Laviolette s'exprimait en ces

termes :

- A) la fermeture de Parent est une impossibilité, à cause des facteurs psychologique et économique. Lorsqu'il parle de facteur économique, le député fait allusion aux opérations forestières qui sont en cours dans la région de Parent.
- B) la construction d'une voie de liaison entre Parent et Montréal faciliterait le développement de l'industrie touristique.
- C) il faut :
 - a) aider Parent en procédant graduellement

- b) améliorer les services (loisir - sécurité - etc.)
- c) faire de Parent un village forestier
- d) engager un animateur pour rendre les contribuables de Parent conscients de leurs problèmes

Parmi les opinions les plus intéressantes qu'a émises le délégué du Ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, on peut mentionner les suivantes:

- A) La région de Parent ne semble pas posséder un caractère touristique exceptionnel
- B) La période touristique est très courte

Il fait de plus quelques suggestions, notamment :

- A) Transférer la population de Parent sur la base de radar (éliminations des taudis et meilleures infrastructures)
- B) Créer un centre touristique à vocation particulière (Ex: Jeunesses Musicales du Canada - Mont Orford)
- C) L'aspect touristique de Parent devrait être étudié dans le contexte global de l'aménagement du territoire
- D) Un animateur devrait être envoyé à Parent dans le but d'une promotion touristique

Pour leur part, les deux délégués du Ministère de la Voirie se sont montrés très sceptiques devant la rentabilité du village de Parent. Parmi les commentaires qu'ils ont faits, un point mérite d'être souligné: "Si la route demandée était construite, d'autres demandes seraient faites au Ministère de la Voirie: pavage....." Ils ont

de plus ajouté que la construction de la voie d'accès (10 milles) demandée (moyennement carrossable) coûterait au minimum \$15,000/mille, et la réfection de la route forestière existante très près de \$15,000/mille .

Le délégué du Ministère des Terres et Forêts a expliqué qu'il ne croyait pas en l'avenir de Parent et favoriserait le déplacement de la population vers d'autres centres (LaTuque - Senneterre). Des propos qu'il a tenus, nous avons noté les suivants:

- A) Les compagnies forestières favorisent l'établissement de "camps forestiers" plutôt que de "villages forestiers"
 - a) parce que moins dispendieux
 - b) " " le rendement du personnel est plus élevé
- B) La route d'accès demandée pourrait être construite par les compagnies forestières, moyennant compensation
- C) La tendance actuelle n'est pas à la création de villages forestiers mais plutôt il semble que le travailleur en forêt préfère vivre dans des grands centres et voyager
- D) Si la route demandée avait été vraiment nécessaire elle aurait été construite de quelque façon que ce soit

Selon le délégué du Ministère des Affaires Municipales, Parent n'est pas apte à prendre financièrement en charge les systèmes (égoût-aqueduc) existant sur la base de radar. De plus, à son avis, il ne voit pas la nécessité de garder Parent sous tutelle.

LE CANADIEN NATIONAL

Au CN, nous avons rencontré le directeur général et son adjoint pour la Région de Québec. Ils ont fait des commentaires dignes d'intérêt et ont expliqué ce que le CN fut dans le passé, est présentement et sera dans l'avenir pour le village de Parent. Nous résumons leurs opinions dans les lignes suivantes :

- A) Le Canadien National n'envisage aucune expansion à Parent.
- B) Au temps des locomotives à vapeur, il était nécessaire de maintenir un atelier de réparation à Parent à cause du court rayon de course de ces locomotives. Parent avait été choisi comme centre ferroviaire parce que situé à mi-chemin entre deux villes d'une certaine importance: LaTuque et Senneterre.
- C) Depuis l'apparition de la locomotive diesel sur la ligne Abitibi, la gare de Parent est maintenue pour les raisons suivantes:
 - permettre aux équipes du personnel itinérant d'être changées
 - donner le service aux habitants de Parent et de la région
 - assurer la réparation d'un tronçon de voie
- D) Le CN n'aurait pas objection à modifier ses itinéraires de façon à ce que ses employés affectés à la conduite des trains n'aient pas à garder leur famille à Parent. Le CN y trouverait son avantage.

- E) La région de Parent offre un attrait touristique indéniable.
- F) Le domaine Laforest peut aider considérablement au développement touristique de la région.
- G) Les gens ne sont plus intéressés à vivre dans des petits villages forestiers. Plusieurs employés du Canadien National à Parent ont déjà demandé d'être déménagés.
- H) Le village de Parent restera pour le CN un centre où habiteront les employés affectés à la réparation de la voie.

Les 16 et 17 août dernier, nous avons rencontré à nouveau des autorités du Canadien National. A cette deuxième rencontre, l'adjoint au directeur pour la Région de Québec et un autre haut gradé étaient présents et il a été établi que :

- A) Le CN trouverait avantage à faire de Parent un sous-terminus ferroviaire. Les terminus seraient LaTuque et Senneterre, et les équipages coucheraient à Parent dans des maisons que la Compagnie mettrait à leur disposition mais garderaient leur famille à Senneterre ou LaTuque.
- B) Si cela était fait, le nombre des emplois ne serait pas modifié et il ne se poserait pas de problème quant à la séniorité des employés.
- C) Si Parent devenait un sous-terminus tel que décrit en (A), dix-sept (17) employés pourraient être affectés par ce changement.

D) Trois unions différentes représentent les employés qui seraient affectés :

a) Brotherhood of Railroad Trainmen

b) " " Locomotive Engineers

c) " " " Firemen & Enginemen

E) Une commission d'enquête présidée par le Juge Samuel

Freedman, a présenté un rapport en Novembre 1965, sur

"la question des parcours prolongés du CN", (imprimerie de la Reine - catalogue no. L35-965/1 (F)) selon lequel le CN doit compenser pour les pertes subies par ses employés lorsqu'il décide de fermer un terminus pour établir un "parcours prolongé".

Le cas présent n'est pas identique, mais ce jugement pourrait être invoqué par les employés si le CN décidait d'autorité de faire de Parent un sous-terminus, obligeant les employés à déménager.

F) En 1964, une tentative du CN en ce sens avait été bloquée par les employés résidant à Parent.

A la suite de la rencontre des 16 et 17 août, nous avons rencontré le Président Général du Comité de l'Est de la "Brotherhood of Railroad Trainmen", afin de lui expliquer les motifs qui pourraient éventuellement présider au déplacement de tous les résidents de Parent pouvant gagner leur vie ailleurs. Nous reçumes de lui confirmation de tout ce que les autorités du CN avaient mentionné. Il croit que la dé-

cision des employés qu'il représente sera fonction des avantages qui leur seront offerts et des compensations qu'il recevront pour déménager.

LA CIE E.B. EDDY

De l'entrevue qu'ont bien voulu nous accorder MM. Rivard et Boswell de la Cie Eddy dont le siège social est à Hull, P.Q., on peut dégager les points saillants suivants:

- A) La Cie Eddy a présentement des réserves de 20 à 25 ans au nord de Parent. Leur exploitation est à peine commencée. Elle a aussi d'autres réserves au sud du village.
- B) La Cie pourrait engager 50 hommes dès maintenant. Leur effectif total au nord de Parent sera de 150 hommes engagés au moins 10 mois par année. Le salaire minimum d'un bon homme est de l'ordre de \$25.00 par jour.
- C) Pour s'assurer un personnel stable, une route d'accès serait un atout important. La route vers Mont-Laurier serait la plus utile d'après eux.
- D) Les gens qui demeurent à Parent actuellement, ne semblent pas considérer le travail dans les bois comme acceptable (low status), c'est vrai surtout dans le cas des jeunes. Le village fait paraître des annonces dans les journaux (après entente avec la Cie Eddy) invitant les gens à vivre à Parent, leur assurant travail et gîte.
- E) La route de la Cie McLaren n'est pas en très bonne condition.

F) Le fait de déménager le garage, l'entrepôt et le bureau de la Cie vers le bois, ne diminue pas l'emploi à Parent. Pour la Cie c'est une question économique.

G) La Cie Eddy a fait de nombreuses démarches auprès des autorités municipales pour obtenir leur collaboration pour faire de Parent un village forestier agréable. Ce fut sans succès jusqu'à aujourd'hui. M. Boswell est décidé à continuer de travailler en ce sens, et il croit fermement au succès de ses efforts.

CHAPITRE VICONSULTATION DE LA POPULATION1 - Généralités

Au tout début de notre étude, une consultation de la population s'avérait essentielle afin de connaître l'état d'esprit des dirigeants et des citoyens. Nous les avons rencontrés à maintes reprises et les avons interrogés au sujet des perspectives d'avenir de leur village ainsi que de leur propre famille. Les autorités municipales et ecclésiastiques nous ont paru être très près des gens et nous ont aussi semblé en être les porte-paroles fidèles. Toutefois, nous avons voulu avoir des contacts directs avec les résidents qui ne sont pas impliqués dans l'administration du village. Nous avons à cette fin mené une enquête sommaire dans un nombre de foyers et auprès des étudiants; nous avons, lors de nos rencontres, obtenu des renseignements extrêmement utiles au développement de notre étude.

2 - L'Enquête auprès des chefs de foyer

Les 16 chefs de foyer sur lesquels notre choix s'est fixé se répartissaient comme suit:

A) selon leur occupation

<u>Employeur</u>	<u>Occupation</u>	<u>Nombre</u>
E.B. Eddy Co.	chauffeur	1
" "	chef-mécanicien	1

<u>Employeur</u>	<u>Occupation</u>	<u>Nombre</u>
E.B. Eddy Co.	bûcheron	1
" " "	" à temps partiel	2
Canadien National	mécanicien	1
Commerce ou Service	garagiste	1
" " "	distributeur pain et lait	1
" " "	maître de poste	1
" " "	magasin général	1
Autres	ménagère (veuve)	1
"	outfitter	1
"	trappeur-journalier	1
"	rentier (Cie Eddy)	1
"	rentier (CN)	2

B) selon leur âge

<u>Tranche d'âge</u>	<u>Nombre</u>
21 - 30 ans	3
31 - 40 "	2
41 - 50 "	4
51 - 60 "	2
61 - 70 "	5

Voici les réponses que les chefs de foyer ont donné aux questions que nous leur avons posées:

	<u>Nombre</u>	<u>Réponse</u>
a) Aimez-vous vivre à Parent ?	10	oui
	1	non
	3	plus ou moins

	<u>Nombre</u>	<u>Réponse</u>
	1	préférerai la ville
	1	sans réponse
b) Vos enfants sont-ils heureux à Parent ?	6	oui
	1	non
	2	oui et non
	5	sans enfants
	2	sans réponse
c) Avez-vous déjà pensé quitter Parent ?	4	oui
	9	non
	1	oui - sans la route
	2	sans réponse
d) Pensez-vous encore à partir ?	4	oui
	9	non
	1	oui - sans la route
	2	sans réponse
e) Plusieurs personnes pensent-elles quitter Parent ?	2	oui
	4	non
	2	les jeunes, oui
	1	2 ou 3 familles
	1	ceux qui ont des enfants au secondaire
	6	sans réponse

	<u>Nombre</u>	<u>Réponse</u>
f) Pourquoi ne quittez-vous pas Parent ?	4	coût
	1	impossibilité de vendre commerce
g) Gagnez-vous beaucoup d'argent ?	1	oui
	3	non
	6	assez
	4	moyennement
	1	\$4,000.
	1	\$7,000. (brut)
h) Etes-vous satisfait de votre revenu ?	7	oui
	1	non
	5	pourrait être meilleur
	2	trop irrégulier
	1	sans réponse
i) Etes-vous instruit ?	1	aucune instruction
	9	7ième au moins
	2	9ième ou 8ième
	2	Ecole technique ou commerciale
	2	sans réponse
j) Que pensez-vous de l'administration des finances municipales ?	5	excellente

	<u>Nombre</u>	<u>Réponse</u>
	1	très bonne
	2	bonne
	3	font leur possible
	1	manque de compétence
	3	sans réponse
	1	tour de Babel
k) Si la route était construite, où devrait-elle déboucher ?	8	à Mont-Laurier
	1	à LaTuque ou Mont-Laurier - à Mont-Laurier
		à court terme - à LaTuque
		à long terme
	5	n'importe où
	1	sans réponse

En dehors des questions ci-haut énumérées, nous en avons obtenu des commentaires qui méritent d'être mentionnés :

A) Au sujet de la fermeture éventuelle du village de Parent -

"Si l'on fermait un jour Parent, je me résignerais mais avec beaucoup de peine"

"Non, tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir"

"Non, trop beau centre touristique"

"Avec compensation monétaire, peut-être"

"Je pense que les gens iraient vivre ailleurs volontiers"

"Non ! "

"Eddy s'objecterait"

B) Au sujet de l'état de leur maison -

Parmi les seize personnes interrogées, quatre ne sont pas propriétaires et les douze autres ont répondu ainsi:

"Elle est en bon état" (8)

"Elle est dans un état moyen, mais je ne veux pas l'améliorer au cas où je devrais bientôt déménager" (1)

"Elle n'est pas en bon état" (3)

"Je ne veux pas l'améliorer pour une question d'argent" (2)

"Depuis 1964, année de la fermeture de la base de radar, je n'ai fait aucune amélioration" (1)

Nous avons, de plus, recueilli d'autres commentaires prononcés ça et là au cours des conversations, à savoir:

"L'école, c'est le plus grand mal"

"Ca prend une route... et autre chose pour relever l'économie"

"La TV ! ce serait le seul désennui"

"Eddy fait maintenant l'éducation des travailleurs de la forêt"

"50% des pères de famille 'prennent un coup'"

"Il y a trois familles dans la misère"

"La Cie Eddy n'entretient plus le chemin reliant Parent et Clova depuis 3 ans, d'où son piteux état"

"A cause de mésententes, jalousies, aucun développement n'a été possible à Parent"

3 - Sondage auprès des étudiants

Nous avons réuni le 7 juillet dernier un groupe de 10 étudiants dans le but de découvrir leurs problèmes et de connaître leur état d'esprit face à la situation qui règne présentement à Parent.

Le groupe interrogé se composait de deux étudiants à l'Ecole Normale, d'un étudiant en médecine, et d'étudiants en 10^{ième} et 11^{ième} année. Ces étudiants appartenaient à des familles grandes, moyennes et petites dont les chefs exercent des fonctions diverses à Parent. Leur âge variait de 16 à 24 ans.

Tous les membres présents ont semblé être l'écho de la voix de leurs parents. En effet, nous énumérons dans les lignes suivantes les commentaires et opinions que nous avons entendus. Tous furent unanimes à dire:

A) que déplacer leurs parents est chose impossible parce que ces derniers seraient incapables de trouver une position hors de Parent et qu'ils ne seraient pas plus heureux dans un autre village ou ailleurs

B) que le Ministère de l'Education devrait ramener à Parent le cours secondaire

- C) qu'ils quitteraient Parent difficilement (et pourtant les statistiques prouvent que la grande majorité des enfants mariés s'établissent ailleurs)
- D) qu'ils ne demandent pas mieux que de passer la saison d'été à Parent. Faut noter que quelques-uns travaillent pendant leurs vacances estivales
- E) que les professeurs de l'Ecole Notre-Dame sont bons, mais pourraient être meilleurs
- F) que le Gouvernement devrait doter Parent d'une voie d'accès
- G) qu'il y a sûrement possibilité d'amener une industrie à Parent
- H) qu'une fois leurs études terminées, ils reviendraient volontiers à Parent pour y travailler s'il y avait possibilité d'y trouver un emploi

Nous avons, de plus, noté que la majorité du groupe nous a

semblé manquer d'ambition et se soucier très peu de sa culture.

4 - Autres consultations de la population

L'enquête sociale que nous avons menée auprès des chefs de foyer et le forum que nous avons organisé auprès des étudiants nous ont permis de connaître les sentiments de la population et nous ont évidemment fourni des éléments précieux dans la poursuite de notre étude. De plus, nous avons recueilli des commentaires venant de la bouche de personnes rencontrées çà et là dans les hôtels, restau-

rants... Nous avons entendu des choses comme... :

"Le fait d'envoyer des enfants de 12 ans à 125 milles et plus de la maison familiale présente beaucoup de difficultés (absence de l'affection des parents, ennui, manque de surveillance si les enfants habitent dans une autre famille, etc.) mais qu'il n'est pas un facteur primordial pour forcer les parents à déménager !"

"Le transport des enfants entre Parent et ailleurs n'est pas une charge pour les familles dont le chef travaille au Canadien National, car, ils peuvent voyager gratuitement par train".

"Les gens en général sont satisfaits de leur sort"

(Ces paroles ont été dites par un employé du CN, qui comme ses confrères gagnent un salaire très satisfaisant au service de cette compagnie.)

"Les gens habitant Parent depuis bon nombre d'années sont énormément attachés à leurs amis, à leur propriété et à la nature qui les entoure !

"Plus de 50 enfants devront s'éloigner du foyer, en septembre prochain, pour poursuivre leurs études"

"Le moral des gens est très bas depuis la fermeture de la base"

CAPITRE VII

"Pourquoi ne pas créer un vrai centre touristique sur le site de l'ancienne base de radar, acheté par 'Laforest et Frère'.

ET DU

DOMAINE LAFOREST

1 - VILLAGE DE PARENT

A) Généralités

Nous avons procédé le 17 mai à un examen physique rapide du Village de Parent et de ses environs.

B) Nombre et nature des bâtiments

Il y a 226 bâtiments dans les limites du village

- a) 120 bâtiments résidentiels habités
- b) 8 bâtiments résidentiels abandonnés
- c) 25 bâtiments commerciaux ou publics utilisés

(On trouvera à l'annexe 5 la liste de ces bâtiments)

- d) 7 bâtiments commerciaux ou publics abandonnés

C) Etat des bâtiments

Le tableau suivant donne une idée de l'état des bâtiments abandonnés. L'indice "0" indique "bâtiment en très très mauvais état" et l'indice "10" signifie "bâtiment en excellente condition physique et de très belle apparence". Les indices intermédiaires sont utilisés pour faire une distinction suivant que l'état est plus ou moins bon.

Indice	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Nombre	24	21	12	8	8	8	6	1	0	0	0

CHAPITRE VII

INFRASTRUCTURES DU VILLAGE DE PARENT
 ET DU
DOMAINE LAFOREST

1 - VILLAGE DE PARENT

A) Généralités

Nous avons procédé le 17 mai à un examen physique rapide du Village de Parent et de ses environs.

B) Nombre et nature des bâtiments

Il y a 226 bâtiments dans les limites du village

- a) 120 bâtiments résidentiels habités
- b) 81 bâtiments résidentiels abandonnés
- c) 25 bâtiments commerciaux ou publics utilisés
 (On trouvera à l'annexe 5 la liste de ces bâtiments)
- d) 7 bâtiments commerciaux ou publics abandonnés

C) Etat des bâtiments

Le tableau suivant donne une idée de l'état des bâtiments abandonnés. L'indice "0" indique "bâtiment en très très mauvais état" et l'indice "10" signifie "bâtiment en excellente condition physique et de très belle apparence". Les indices intermédiaires sont utilisés pour faire une distinction suivant que l'état est plus ou moins bon.

Indice	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Nombre	24	21	12	8	8	8	6	1	0	0	0

Parmi les bâtiments résidentiels habités, une dizaine seulement sont en excellent état. Les autres ont tous besoin de peinture et la plupart de réparations majeures.

D) Services municipaux

a) Système routier

Le réseau routier de la municipalité de Parent a une longueur approximative de 5 milles, dont $\frac{1}{2}$ mille (ou 10%) est pavé.

b) Système d'aqueduc

Il n'y a pas d'aqueduc municipal. Pour s'approvisionner en eau, chaque propriétaire a sa propre pompe.

c) Système d'égoûts

Les gens de Parent ne jouissent pas des avantages d'un système central d'égoûts. Ça et là, dans les limites de la municipalité, les gens se sont groupés pour construire des bouts de lignes pouvant desservir un petit nombre d'habitations. Lesquelles lignes communautaires ne sont pas entretenues par la municipalité.

E) Autres services

a) Publics

On trouve à Parent :

- un bureau de poste
- une compagnie de téléphone
- un poste de pompiers
- un hôtel de ville

- un niveleur (grader) propriété de la municipalité
- une école primaire desservie par des religieuses
- une infirmière diplômée
- une église catholique et presbytère
- un bureau du Ministère des Terres et Forêts
- Un bureau de l'Hydro-Québec

b) Loisirs

Parent compte :

- une salle de projections cinématographiques (piteux état)
- une allée de quille, abandonnée
- un club de curling
- un édifice occupé par les Chevaliers de Colomb (école abandonnée)

c) Les services suivants font défaut à Parent

- médecin
- dentiste
- notaire
- avocat (vacant)
- banque ou caisse
- hôpital
- pharmacie
- police

2 - Domaine Laforest

Le domaine Laforest, l'ancienne base de radar de la Défense Nationale, appartient à MM. Raoul et Thomas Laforest de Pointe-aux-Trembles et est situé à quelque trois milles des limites de la munici-

palité de Parent.

Depuis que les frères Laforest ont décidé de convertir la partie résidentielle de la base de radar en un lieu de villégiature, une quarantaine de maisons ont été vendues à des personnes en quête d'un petit coin de nature où elles pourraient passer la saison estivale et en même temps se livrer à la pêche et à la chasse. Ce jeune centre touristique semble attirer plusieurs individus et ceci est dû au fait que le domaine

- 1- offre aux touristes la possibilité de loger environ 120 familles. Les résidences qui le composent ne nécessitent que des réparations mineures pour les rendre en très bon état et ne sont vendues qu'à 25% approximativement de leur valeur.
- 2- est situé près d'un lac.
- 3- possède une infrastructure idéale. En effet, les rues qui le sillonnent sont pavées; les habitations sont desservies par des systèmes d'aqueduc et d'égoûts, non municipalisés mais organisés; en plus des bâtiments résidentiels, on y trouve :
 - un hôpital (vacant)
 - un centre récréatif (piscine, casse-croûte, gymnase, salle de cinéma)
 - deux écoles (vacantes)
 - une chapelle double (inutilisée)

CHAPITRE VIIICONCLUSIONS - RECOMMANDATIONS - ESTIMATION DES COÛTS DES REAMENAGEMENTS PHYSIQUE ET SOCIAL DE PARENT1 - PRELIMINAIRES A L'ETUDE QUE NOUS AVONS EFFECTUEE

Depuis 1960, la population de Parent tente d'obtenir une route carrossable qui relierait Parent à un autre centre, préférablement à Mont-Laurier.

Depuis cette date, la condition socio-économique s'est considérablement détériorée. Affecté avant 1960 par l'avènement des locomotives "Diésel", Parent fut gravement atteint en 1964 par la fermeture de la base de radar qui avait été construite par la Défense Nationale au cours des années 1953 et 1954. Sa population est passée de 1530 qu'elle était en 1955, à 1298 en 1961 et à 549 en 1967.

En mars 1966, les autorités municipales de Parent revinrent à la charge pour demander qu'un tronçon de route d'environ 10 milles soit construit reliant une route forestière de la Cie Eddy, à une route forestière appartenant à la Cie McLaren et aboutissant à Mont-Laurier, via Ferme-Neuve.

Saisi de cette demande, le CPAR (Comité Permanent de l'Aménagement des Ressources) jugea qu'une enquête socio-économique devait être entreprise afin d'évaluer la situation véritable du Village de Parent et afin de choisir les remèdes les plus aptes à régler ses problèmes.

La Division des Etudes Régionales du Ministère de l'Industrie et du Commerce fut chargée de cette enquête et un rapport fut présenté à l'Administration Arda-Québec, en janvier 1967. Nous trouvons à la page 7 du présent rapport les conclusions auxquelles son étude l'a conduit.

En mai 1967, l'Administration Arda-Québec retenait nos services pour :

- 1- compléter le rapport soumis par le Ministère de l'Industrie et du Commerce
 - A) en mettant à date les données statistiques extraites du dernier recensement fédéral de 1961
 - B) en décrivant l'infrastructure du village
- 2- mettre en évidence les problèmes de Parent et faire des recommandations quant aux mesures à prendre pour les résoudre
- 3- établir un programme d'action dépendant ou basé sur nos recommandations, tout en estimant le coût des gestes qu'il faudrait poser dans la réalisation de ce programme.

2 - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Après consultations auprès d'officiers des Ministères du Tourisme, Chasse et Pêche, des Terres et Forêts, du Commerce, de la Voirie, des Affaires Municipales, également auprès de la population de Parent de la Cie Eddy, du Canadien National, d'un syndicat d'employés du CN etc, nous en sommes venus aux conclusions suivantes qui ont été endossées par les officiers de l'Administration ARDA-Québec et qui ont

été annoncées sommairement et avec réserve à la population par ces derniers, lors d'un voyage qu'ils ont récemment effectué à Parent.

A) Parent a une vocation forestière évidente

a) La Cie Eddy emploie

- d'une façon permanente 27 (soit 20.6%) des 131 chefs de foyer
- d'une façon partielle 2 (soit 1.5%) " " " " "

b) Parmi les 96 chefs de foyer qui travaillent d'une façon permanente (80) ou irrégulière (16), on en compte 29 (soit 32%) à l'emploi de la Cie Eddy.

c) La Cie Eddy donne du travail à 36 (soit 30%) personnes sur un total de 120 personnes qui gagnent un salaire à Parent.

d) Sept (7) (soit 53.8%) des treize (13) chefs de foyer arrivés à Parent avec leur famille depuis le début de 1965 occupent un emploi relatif à la forêt.

e) On trouve dans les limites de Parent un bureau, un entrepôt et un garage appartenant à la Cie Eddy. Il faut cependant ajouter que les portes de ces trois bâtiments doivent être fermées incessamment pour des raisons d'ordre économique, de façon à centraliser leurs opérations forestières autour d'un noyau. Les trois services de bureau, d'entrepôt et de garage seraient (ou le sont présentement) déménagés à un endroit situé à environ 40 milles au nord de Parent.

f) La Cie Eddy a des réserves de 20 à 25 ans au nord de Parent, dont l'exploitation vient à peine de commencer. Elle en a aussi au sud du village.

- g) La Cie Eddy pourrait engager dès maintenant 50 hommes, et son effectif total au nord de Parent sera de 150 hommes pour une exploitation certaine de 10 mois par année.
- h) Le salaire minimum d'un bon homme est de l'ordre de \$25./jour
- i) Le village de Parent fait paraître des annonces dans les journaux (après entente avec la Cie) invitant les gens à vivre à Parent, leur assurant travail et gîte.
- j) Les autorités de la Cie Eddy a fait dans le passé de nombreuses démarches auprès des dirigeants municipaux pour obtenir leur collaboration afin de faire de Parent un village forestier agréable. Ce fut toutefois en vain mais elles ne désespèrent pas et espèrent un jour voir leurs efforts couronnés de succès.

B) Du point de vue touristique, l'attrait de Parent est forcément limité à cause de son éloignement des centres importants de population.

La lecture de la section intitulée : "Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche donne la meilleure preuve de la véracité de cette assertion.

C) Du point de vue ferroviaire, la disparition de Parent ne créerait pas des problèmes insolubles.

En effet,

- a) Même si Parent a déjà été un Centre Ferroviaire important et essentiel au temps des "locomotives à vapeur", il est devenu d'importance minime après l'apparition des locomotives "Diésel"

qui peuvent franchir des distances beaucoup plus longues sans arrêt pour maintenance, entretien ou approvisionnement en combustible.

- b) Si décision était prise de fermer définitivement Parent et automatiquement déménager les gens ailleurs, sans perdre leur emploi les employés du CN pourraient amener leur famille à la Tuque ou à Senneterre et effectuer le même travail au sein du CN. Seul l'équipe affectée à la réparation de la voie y verrait des problèmes mais non insolubles.
 - c) Si Parent n'existait pas, on ne le créerait pas, mais puisqu'il existe, qu'une population, au moins de travailleurs de la forêt, continuera à y vivre pour quelques années encore, c'est un devoir humanitaire de permettre à cette population d'avoir accès par route au reste du territoire.
 - d) Cette route devrait être à caractère forestier puisqu'elle est destinée à donner accès à un centre forestier. Sa construction devrait être entreprise par le Gouvernement, mais son entretien devrait être assuré par les compagnies forestières.
 - e) On devrait faire tous les efforts pour permettre à la population qui pourrait s'établir ailleurs, de le faire.
- Ce groupe devrait comprendre les employés du Canadien National. On pourrait transplanter plus de 40 chefs de famille dans un plus grand centre
- où ils pourraient vivre dans un contexte beaucoup plus moderne et moralement plus sain; la criminalité et l'ivrognerie

sont à Parent monnaie courante.

-qui leur offrirait la possibilité de donner à leurs enfants une instruction plus poussée et plus complète.

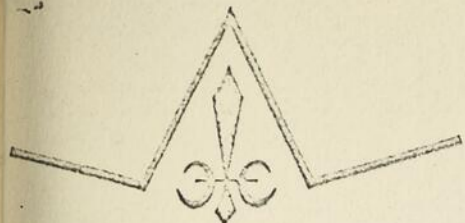
-qui leur permettrait à eux et leurs familles de jouir des avantages qu'une société bien organisée peut leur offrir, quand on songe qu'à Parent il n'y a ni école secondaire, ni service de médecin, ni service de police, ni télévision, ni service bancaire.

f) On devrait financer un programme élémentaire de rénovation urbaine en démolissant les quelque 80 maisons abandonnées qui menacent de ruine, en redistribuant aux familles qui demeureraient sur place les maisons en meilleur état. Le réaménagement physique créerait une ambiance plus agréable ou un village de plus belle apparence.

3 - ESTIMATION DES COÛTS DES REAMENAGEMENTS PHYSIQUE ET SOCIAL

Prenant pour acquis que des fonctionnaires du Gouvernement seraient mis à contribution pour la construction de la route et formeraient l'équipe d'animateurs sociaux chargés de convaincre les familles qu'on voudra transplanter, les dépenses à défrayer par l'Administration Arda-Québec pourraient s'établir comme suit : -

(Voir Pages 13 et 13A)



Situation touristique
de Parent

Le rapport du B.S.Q. fournit des données utiles permettant d'émettre une opinion valable sur la valeur touristique de la localité. Toutefois les chiffres ne représentent pas toujours la situation actuelle puisque leur compilation se termine pour la plupart en 1961. C'est donc avec une certaine réserve que nous émettons notre opinion.

Préalablement une région touristique pour qu'elle soit rentable doit posséder trois qualités de base:

- 1) une valeur en richesses naturelles;
- 2) un équipement d'accueil;
- 3) une clientèle soutenue.

En examinant brièvement chacune d'elles, nous pourrions en tirer une conclusion pratique.

Les richesses naturelles.

Dans l'ensemble Parent ne possède rien de particulier sauf que la chasse et la pêche constituent "l'unique attrait de ce village isolé". En période de chasse "la localité de Parent connaît une activité fébrile". C'est là, semble-t-il, le seul motif de déplacement du visiteur.

L'équipement d'accueil.

A cet item se rattache aussi bien l'aspect démographique que l'équipement proprement dit.

... 2

a) En examinant le graphique 2, page 17, du rapport de B.S.Q., on constate une régression rapide de la population causée par une migration progressive. A ce moment-là, il serait insensé d'y attirer le tourisme moyen, lequel s'achemine vers une certaine autonomie qu'on peut appeler le "self service", d'autant plus qu'on vise la satisfaction réciproque des autochtones et des visiteurs tout en conservant une conjugaison avec l'économie régionale. Reste alors le tourisme de luxe.

b) Ce tourisme de luxe porte bien son nom et exige un équipement approprié et convenable qu'il ne trouvera pas à l'heure actuelle à Parent. Bien entendu, "Laforest & Frère" offre des services de villégiature mais pourra-t-il offrir la restauration et les distractions convenables qu'ils trouvent ailleurs?

La clientèle.

Ainsi les visiteurs ne peuvent trouver une motivation assez forte pour se déplacer vers Parent. Même si le territoire de chasse et de pêche attire occasionnellement le sportif, ce facteur ne suffit définitivement pas à ancrer une population qui doit y vivre douze mois par année. Ce serait une erreur de miser sur le tourisme comme facteur de valorisation locale où on doit tout créer à partir de rien.

Conclusion.

Bien que le B.S.Q. prétend que "Parent possède de nombreux lacs, des rivières, des montagnes et la forêt, soit tous les éléments que le tourisme recherche" il existe une marge. Les éléments naturels constituent la matière première mais nous sommes encore loin du produit fini. Le tourisme recherche la nature puisqu'il y trouve une détente mais à ceci se rattache les services, l'accueil, un minimum de confort, de distraction, etc... qu'il faut bâtir autour des éléments naturels.

... 3

... 3

Devant cet état de chose, nous doutons qu'un investissement touristique puisse améliorer d'une façon soutenue la situation de Parent. En ce sens, l'industrie touristique ne peut être que complémentaire et c'est pourquoi il faut agir avec prudence.

Jacques Demers.

JD/lg

Jacques Demers, ing. f.
Ministère du Tourisme, de
la Chasse et de la Pêche

Québec, le 8 juin 1967.

Québec, le 29 juin 1967.

Monsieur Jean Demers
Administration ARDA
730 est, Grande-Allée
Québec.

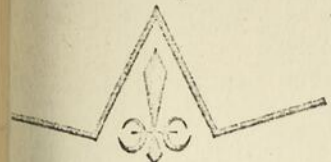
Re:- Projet 1084 - Enquête socio-économique
dans la région de Parent, cté Laviolette.

Cher Monsieur,

Pour faire suite à la réunion que nous avons eue au sujet de la municipalité de Parent avec les ingénieurs Dagenais et associés, je dois vous dire que le Ministère approuve le rapport qui a été fourni par monsieur Jacques Demers et qui demeure basiquement la position du Ministère à ce sujet.

Quant aux suggestions personnelles, je suis encore d'avis que la situation est extrêmement complexe et que le Ministère ne peut entreprendre seul d'actions qui soient valables; aussi, je voudrais que vous considériez les suggestions émises lors de la réunion et qui apparaissent en page 2 du compte rendu de cette réunion.

Lorsque j'ai parlé d'un animateur qui pourrait s'occuper de la promotion touristique, je l'ai fait sous la réserve qu'un marché était disponible et que les autres ministères concernés auraient procédé de la même façon. A la lumière des discussions que nous avons eues, je doute fort que l'apport d'un conseiller en tourisme soit valable.



MINISTÈRE DU TOURISME
DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

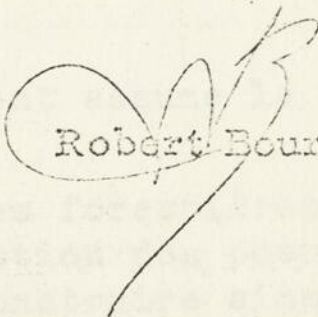
Province de Québec HÔTEL DU GOUVERNEMENT, QUÉBEC

COPIE

De façon générale, je ne pense pas que le développement touristique se fasse dans cette région dans les vingt prochaines années. Je crois que le Ministère ne sera pas prêt à entreprendre des actions unilatérales vers la région, même si une route était construite. La période très courte qui peut être consacrée au tourisme d'été ainsi que l'éloignement des grands centres démographiques sont les facteurs principaux de la position du Ministère. Il reste que la chasse et la pêche demeureront toujours et pourront fournir un petit apport économique mais je doute fort que l'on puisse accentuer cet aspect.

Quant aux solutions globales, je ne me sens pas capable de pouvoir fournir des suggestions valables, exception faite qu'il faudra faire l'impossible pour donner un certain accès par route, probablement en construisant le pont qui a été emporté par les eaux.

J'espère que la présente vous sera de quelque utilité et vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.


Robert Bourassa.

cl

c. c. M. Régent Cloutier.

Québec, le 29 juin 1967.

ANNEXE No. 2

Monsieur Jean Demers, chargé de projets,
Administration A.R.D.A.,
Ministère de l'Agriculture et
de la Colonisation,
730 est, rue Grande-Allée,
Québec 4, Qué.

Cher monsieur,

J'ai pris connaissance du compte rendu de la réunion du 20 juin concernant le problème de Parent et je dois dire qu'il exprime assez bien les opinions émises lors de cette réunion.

En lisant les commentaires des officiels du ministère de la Voirie, en particulier leurs estimations de coûts relatives à une voie de communication éventuelle pour la communauté de Parent, je trouve personnellement qu'il n'y a aucune issue possible quant à la construction d'une route.

Compte tenu de l'exposé sommaire de monsieur Leduc, je croyais qu'il était possible d'en arriver à une solution de compromis. Elle aurait pu être la suivante:

1 - que le Gouvernement assume le coût de construction du tronçon de route;

2 - que les compagnies forestières prennent en charge, à court terme, la réfection des chemins devant relier le tronçon de route à construire ainsi que l'entretien, considérant en partie leur obligation morale et sociale à l'endroit de Parent qui est entouré uniquement par leurs concessions forestières.

Une seule...2



Monsieur Jean Demers

29 juin 1967

- 2 -

Une telle alternative aurait permis vraisemblablement:

1 - au Gouvernement d'assumer au total son rôle pour la promotion du bien-être à l'endroit de la collectivité;

2 - de rencontrer d'une façon satisfaisante les sentiments de la population de Parent;

3 - de constater la réaction des résidents de Parent face à leur intégration communautaire;

4 - de laisser un moment de répit aux autorités gouvernementales face au problème complexe de Parent.

Devant les coûts exorbitants avancés par les membres du ministère de la Voirie, il n'y a pas lieu de penser à une contribution éventuelle des compagnies forestières et, de ce fait, de donner suite ainsi à notre solution de compromis parce que le fardeau fiscal réservé au Gouvernement seul deviendrait trop considérable.

En conséquence, il ne reste plus qu'une alternative valable, à savoir celle de déménager les habitants de cette agglomération. Il n'en reste pas moins qu'il y aura des coûts relativement élevés advenant la fermeture du village. Il demeure que le grand mérite de la solution proposée serait, en plus de régler le problème d'une façon définitive, de préciser une politique gouvernementale globale d'aménagement régional. Ainsi, le problème du déménagement d'une population pourrait être intégré dans le cadre d'une telle politique. D'ailleurs, l'expérience de Parent serait suivie avec intérêt par tous ceux qui oeuvrent dans le domaine du développement régional.

Il va sans dire que ces quelques commentaires se situent dans le contexte de la discussion, à savoir qu'il

faut faire...3



Ministère de l'Industrie et du Commerce / Bureau de la Statistique du Québec

Monsieur Jean Demers

29 juin 1967

- 3 -

faut faire quelque chose pour Parent comme le confirme d'ailleurs le rapport d'étape des ingénieurs. Pour cette raison, j'ai cru bon de ne pas discuter du statu quo face au problème de Parent.

Votre tout dévoué,

Rolland Beaulieu

ROLLAND BEAULIEU, chef,
Section des Etudes régionales.

RB/ib.



COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Québec, le 17 juillet 1967.

ANNEXE No. 3

Monsieur Jean Demers,
Chargé des Projets ARDA,
Case Postale 158,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, P. Q.

OBJET: Projet # 1084 - Enquête socio-économique dans la Région de Parent, comté de Laviolette.

Cher monsieur Demers,

Pour faire suite à votre demande et faisant suite à la rencontre du 20 juin dernier, il me fait plaisir d'apporter mes commentaires concernant le Village de Parent.

1.- La route projetée vers Mont-Jaurier ^{* de 10 milles} d'une longueur approximative* devrait être faite afin de pourvoir à un débouché à cette population;

2.- Des démarches devraient être entreprises, soit par le ministère de la Voirie ou des Terres & Forêts ou les deux ensemble pour obtenir le droit de passage de la Compagnie McLaren;

3.- Des pressions pourraient être faites auprès de la Compagnie McLaren afin qu'elle continue et voit à l'entretien de ses chemins après que cette route de 10 milles aura été construite et débouchera sur leurs limites. Cette entente qui devra être faite par écrit libérerait le ministère de la Voirie de l'obligation d'entretenir les chemins de la McLaren.

4.- Si cette entente pouvait être conclue, le village de Parent pourrait s'occuper de l'ouverture de la route projetée en hiver au taux habituel de l'ouverture des chemins d'hiver.



COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

- 2 -

Personnellement, je ne vois pas d'autres solutions à ce problème si on veut donner un débouché à la population du Village de Parent.

Comme je l'ai mentionné, lors de l'assemblée du 20 juin, la Commission municipale de Québec étudie la possibilité de relever le Village de Parent de la tutelle de la Commission et ce sera chose faite d'ici peu.

Je suis persuadé que cette municipalité continuera d'exister et je doute fort à la possibilité d'un déménagement global de la population.

Il me fera plaisir de vous donner tout autre renseignement que vous désireriez obtenir et si jamais des démarches sont faites dans le but précité ci-haut et que je puisse être de quelque utilité il me fera plaisir de le faire dans le but d'aider les résidents de cette municipalité.

Votre tout dévoué,

Laurent Lagueux.
Délégué - Village de Parent.

LL/jj.



Dossier; 23 (1967-68)

MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS DU QUÉBEC

Direction générale des Bois et Forêts

Québec, le 8 septembre 1967.

ANNEXE No. 4

AGRICULTURE ET COLONISATION

Monsieur Jean-Baptiste Bergevin
Sous-ministre adjoint
Administration Arda
730 Est, Grande-Allée
Québec

SEP 11 1967

SOUS-MINISTRE ADJOINT

Objet: Chemin McLaren

Cher monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir, sous pli, le rapport de Monsieur Robert-L. Dumont, ingénieur forestier conseil, à qui nous avons confié la tâche de nous faire une description détaillée de l'état du chemin de la compagnie McLaren, lequel chemin servira éventuellement à relier le Village de Parent à Mont-Laurier et de là, vers les centres importants de la province de Québec.

Après avoir examiné soigneusement le rapport de notre ingénieur, je crois que pour être conservateur, une somme de \$80,000.- à \$100,000.- dollars serait nécessaire pour améliorer le chemin de la compagnie McLaren aux standards ou aux spécifications des chemins d'accès en forêt considéré comme étant un chemin forestier de première classe.

J'espère que vous trouverez le tout à votre entière satisfaction et si nos services peuvent être de nouveau requis, il nous fait plaisir de vous offrir notre plus entière collaboration.

Veillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments,

Votre dévoué,
LE DIRECTEUR DU BUREAU DES CHEMINS
D'ACCÈS EN FORÊT

Roch Allaire

Roch Allaire ing. f.

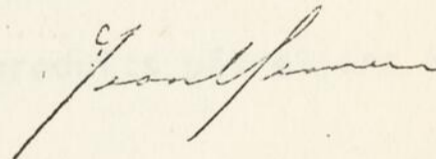
RA/db

Note au dossier #1034 - Enquête socio-économique
dans la région de Parent, comté Laviolette.

J'ai communiqué avec M. Roch Allaire, et ce dernier m'a fourni les renseignements suivants en rapport avec le travail fait par la Société Robert L. Dumont, ing. f. intitulé: "Localisation d'un chemin reliant la route McLawrence à la route E. B. Eddy".

- 1 - M. Allaire maintient qu'il y a toujours possibilité de faire cette route pour \$10,000.00 du mille.
- 2 - Que d'ici la fin de septembre M. Dumont doit remettre la description physique du chemin de la McLawrence. Nous n'avons pas ce rapport actuellement.

Personnellement, je crois qu'avec cette description, le Ministère des Terres et Forêts peut facilement, selon ses standards, faire un choix et il y a tout lieu de croire qu'il ne sera pas nécessaire de faire des études plus poussées.



Jean Demers
Chargé de Projets

JD/hp

Québec, le 8 septembre 1967

BATIMENTS PUBLICS & COMMERCE

- 1 1 Eglise catholique
- 1 1 Ecole catholique
- 2 2 Hôtels
- 1 1 Hôtel de ville
- 2 2 Epiceries
- 1 1 Magasin général
- 2 2 Stations de service
- 3 3 Restaurants
- 1 1 Bureau de poste
- 1 1 Edifice de Québec téléphone
- 1 1 Salle de Chevalier de Colomb (ancienne école)
- 1 1 Club de Curling
- 1 1 Centre de distribution de pain et de lait
- 1 1 " " " " produits pétroliers Esso
- 1 1 Gare
- 1 1 Garage de la Cie Eddy
- 1 1 Bureau " " " "
- 1 1 Entrepôt " " " "
- 1 1 Magasin de meubles
- 1 1 Salle de cinéma



BÂTIMENTS PUBLICS À CONSTRUIRE

1	Église catholique
1	École catholique
2	Hôtels
1	Hôtel de ville
2	Épiscopes
1	Magasin général
2	Stations de service
2	Restaurants
1	Bureau de poste
1	Édifice de Québec fédérale
1	Salle de Chevalier de Coland (ancienne école)
1	Club de Curling
1	Centre de distribution de pain et de lait
1	" " " " " " produits péroriers
1	Gare
1	Garage de la Cie Eau
1	Bureau " " " "
1	Entrepôt " " " "
1	Magasins de meubles
1	Salle de cinéma

